ment de son pays, c'est bien celle de ses économies. Et ceci est encore plus vrai quand il s'agit des économies laissées aux veuves et aux orphelins. Jusqu'ici la commission d'enquête n'a rien découvert d'assez grave pour donner raison à notre population de s'alarmer. Sans doute nous aurons à considérer quelques abus, et à amender la loi de manière que ces abus ne se renouvellent pas.

Henorables messieurs, le peuple canadien se réjouit de la prospérité bienfaisante dont son pays est comblé. A qui devons-nous cette prospérité? A la Providence sans doute. Mais dans les choses matérielles, comme dans les choses morales, la Providence emploie des ministres pour arriver à ses fins. La politique sage et prévoyante du gouvernement, voilà le moyen dont s'est servi la Providence, pour arriver à combler le Canada de tous ses dons, qui rendent notre peuple si heureux.

Il y a aussi une autre raison, honorables messieurs, pour expliquer la prospérité et le bonheur du peuple canadien. Ils sont dus à la paix, à l'harmonie et à la bonne entente qui règnent parmi les différentes races qui forment la nation canadienne. Les préjugés insensés qui existaient de part et d'autre, il y a dix ans, sont presque disparus. A qui devons-nous cette bienfaisante amélioration? Nous la devons, honorables messieurs, à la politique de conciliation, aux idées vraiment nationales du libéralisme canadien, dont l'un des chefs les plus accrédités est le très honorable sir Wilfrid Laurier.

Pour ma part, je fais un rêve, c'est de voir dans la province d'Alberta, sur les rives fertiles de la Saskatchewan, où cette politique de conciliation a surtout porté ses fruits, un monument représentant Wilfrid Laurier, apportant aux nouvelles provinces des paroles de paix et de conciliation.

L'honorable M. LOUGHEED: J'éprouve un très grand plaisir à observer le précédent établi dans le passé—qui est de féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône sur la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. Cette tâche échoit invariablement aux nouveaux membres du Parlement pour leur fournir l'occasion de prononcer leur premier discours parlementaire. De fait, c'est une tâche qui fut en différentes occasions

confiée à la plupart de nous tous, et nous nous rappelons que les personnes choisies pour la remplir ne l'ont pas toujours, considérée comme se prêtant beaucoup aux efforts oratoires. Nous nous rappelons aussi que cette tâche nous imposait l'obligation d'offrir un doux encens aux gouvernants d'alors en reconnaissance des promesses qu'ils nous faisaient dans le discours du trône. Il m'est très agréable de reconnaître que l'honorable sénateur d'Edmonton (l'honorable M. Roy), n'a pas manqué, lui aussi, de prodiguer ses félicitations aux gouvernants du jour. Lui et son collègue (l'honorable M, Jaffray) n'ont pas oublié d'attribuer au gouvernement actuel tout le bien qui nous arrive, sous le rapport matériel comme sous le rapport spirituel. Ils n'ont pas hésité à substituer notre gouvernement paternel à la Providence divine en attribuant au premier toute la prospérité dont nous jouissons. Toutefois, comme je l'ai dit, ils n'ont fait que suivre les précédents, et je ne suis pas disposé à les en blâmer. Je saisis donc la présente occasion pour les féliciter de leur élévation au Sénat, et j'espère qu'ils fourniront comme sénateurs une longue et utile carrière.

On a dit dans plusieurs occasions déjàet j'hésite à le répéter-que le discours du trône, ordinairement, se distingue moins par ce qu'il contient que par ce qu'il ne contient pas; mais, dans la présente occasion, l'on s'est écarté de la coutume, et l'on nous a présenté un programme de session renfermant de nombreux sujets élaborés que l'on ne manquera pas, sans doute, de nous soumettre au cours de la présente session. L'on peut dire que cette session-ci sera particulièrement consacrée au tarif des douanes, bien que l'allusion faite à ce sujet dans le discours du trône semble être très modeste et très peu communicative. La seule mention qui en est faite jette très peu de lumière sur la nature des changements que l'on se propose de faire subir à la loi douanière. Le public attend avec curiosité la mesure promise à cette fin pour voir jusqu'à quel point le tarif actuel sera modifié ; mais je doute que la curiosité du public à cet égard égale celle du parti libéral, luimême. Les changements projetés sont attendus avec anxiété par ce parti ; mais ce que seront ces changements est encore un secret gardé par le gouvernement. Je ne

Hon. M. ROY.